



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 octobre 2020, à 20 h, en vidéoconférence compte tenu du contexte de pandémie actuelle en lien avec la COVID-19 sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Monsieur Ricky Soly, conseiller district # 2, et Ginette Brien, conseillère district # 5 sont absent.

Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.



## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant constaté, le président monsieur Michel Brisson, maire, déclare la présente séance ouverte.



## **1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
  2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX
    - 2.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 septembre 2020
  3. APPROBATION DES COMPTES
    - 3.1 Comptes à payer
    - 3.2 Décompte no.1 et réception provisoire - Bouclage d'aqueduc rue Villemaire
    - 3.3 Décompte # 5 et réception provisoire partielle – Réfection du poste de pompage Vézina
    - 3.4 Libération de la retenue contractuelle à BLR Excavation et réception finale des travaux de remplacement d'une partie de l'aqueduc du rang Montcalm et installation d'une chambre de débitmètre
  - 3.5 Amendement budgétaire – AB-01/2020
  4. CORRESPONDANCE
  5. DÉPÔT DE RAPPORTS
    - 5.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (septembre 2020)
    - 5.2 Dépôt du rapport des variations budgétaires
  6. PÉRIODE DE QUESTIONS
  7. AFFAIRES DIVERSES
    - 7.1 Modifications apportées aux autorisations de signature données à certains membres de l'administration pour la Caisse Desjardins de Montcalm et de la Ouareau
    - 7.2 Adoption du Règlement 647-2020 modifiant le Règlement de zonage #364 pour permettre des peintures et murales sur les revêtements extérieurs dans la cadre d'une œuvre culturelle
    - 7.3 Mandat pour services professionnels - Audits année 2020
    - 7.4 Nomination du cabinet Bélanger Sauvé – dossier grief 2019-01
    - 7.5 Mandat de représentation au cabinet d'avocats Bélanger Sauvé – 124 rue Saint-Isidore
    - 7.6 Mandat de représentation au cabinet d'avocats Bélanger Sauvé – 40 rue Grégoire
    - 7.7 Mandat – Paysage gourmand au Parc Desjardins
    - 7.8 Réception provisoire – travaux de réaménagement de la Mairie et mise en place d'un centre des mesures d'urgences
    - 7.9 Acquisition d'une station de pompage à l'intérieur du bâtiment à la STEP
    - 7.10 Autorisation de signature – convention de développement entre GESTION DINOCO INC. et la municipalité de Saint-Esprit – projet domiciliaire
    - 7.11 Autorisation de signature – entente de collaboration pour le forage de puits d'observation entre Ferme Duplessis Enr. et la municipalité de Saint-Esprit
    - 7.12 Autorisation pour la tenue de l'Halloween 2020
    - 7.13 Annulation de la programmation de loisir automne 2020
  8. VARIA
- LEVÉE DE LA SÉANCE**



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2020-10-204

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

**ADOPTÉE.**



## 2. **ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

### 2.1 **Procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 septembre 2020**

**Considérant** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

**Considérant** que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2020-10-205

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020 comme présenté.

**ADOPTÉE.**



## 3. **APPROBATION DES COMPTES**

### 3.1 **Comptes à payer**

**Considérant** que les listes des comptes payés et à payer au 30 septembre 2020 ont été rendues disponibles aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*.

2020-10-206

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ADOPTER** les comptes énumérés dans la liste des comptes à payer au 30 septembre 2020 totalisant **155 492.69 \$** et d'en autoriser les paiements.

Comme mentionné en préambule, la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le rapport des dépenses incompressibles payées, au 30 septembre 2020, par chèques ou par Accès D, dépenses qu'elle a autorisées depuis le dépôt du dernier rapport et selon sa délégation de compétence ou qui ont été autorisées par résolution lors de la séance précédente, soit un montant de **133 867.53 \$**. Le conseil reconnaît en avoir pris connaissance par le dépôt dudit rapport et en approuve le paiement.

**ADOPTÉE.**





# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020

### 3.2 *Décompte no.1 et réception provisoire - Bouclage d'aqueduc rue Villemaire*

**Considérant** le contrat portant le numéro HM202001-020 intervenu entre la municipalité de Saint-Esprit et *Construction MOKA inc.* pour les travaux de bouclage de l'aqueduc sur la rue Villemaire ;

**Considérant** la demande de paiement de l'entreprise et la recommandation de paiement de *Parallèle 54*, du 1<sup>er</sup> octobre 2020, pour lesdits travaux de bouclage ;

**Considérant** qu'il n'y a pas de déficience à corriger relativement à ce projet;

**Considérant** la retenue contractuelle de 5 %.

2020-10-207

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'AUTORISER** le paiement de la facture numéro 012546 concernant le décompte progressif no 1 à l'entreprise *Construction MOKA inc.* au montant de **46 195,88 \$ taxes incluses**, la retenue contractuelle de 5 % ayant été retranchée, et ce, sous réserve de la réception de toutes les quittances des sous-traitants dans ce dossier, s'il y a lieu.

**D'AUTORISER** la réception provisoire des travaux tel que recommandé par *Parallèle 54, expert-conseil*, et ce, rétroactivement au 11 septembre 2020, date du certificat de réception provisoire des ouvrages.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire 23-05003-721, et financée par la TECQ 2019-2023 et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



### 3.3 *Décompte # 5 et réception provisoire partielle – Réfection du poste de pompage Vézina*

**Considérant** le contrat portant le numéro HM-201904-111 intervenu entre la municipalité de Saint-Esprit et Pompes Villemaire pour les travaux de réfection du poste de pompage Vézina ;

**Considérant** la demande de paiement de l'entreprise datée du 29 septembre 2020;

**Considérant** la directive E-2, rév.1 émise le 29 mai 2020

**Considérant** la recommandation de paiement de la firme de surveillance *Parallèle 54* du 2 octobre 2020, au montant de 33 400,65 \$ taxes incluses;

**Considérant** la demande de réception provisoire des travaux, soumise par *Parallèle 54, experts-conseil* au dossier, via le certificat de réception provisoire partielle des ouvrages daté du 13 juillet 2020, relative auxdits travaux de réfection du poste de pompage accompagné de la liste de déficiences à corriger ;

**Considérant** qu'il reste des déficiences à corriger ;

**Considérant** la retenue contractuelle de 5 %.

2020-10-208

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'AUTORISER** tel que recommandé par la firme de surveillance au dossier, *Parallèle 54*, le paiement du décompte progressif # 5 à l'entreprise *Pompes Villemaire* au montant de **33 400,65 \$ taxes incluses**, la retenue contractuelle de 5 % ayant été retranchée, et ce, sous réserve de la réception de toutes les quittances des sous-traitants dans ce dossier, s'il y a lieu.



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020

**D'AUTORISER** la réception provisoire partielle des travaux tel que recommandé par *Parallèle 54, expert-conseil*.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire 23-05001-725, financé par le règlement d'emprunt 629-2019, et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



**3.4 Libération de la retenue contractuelle à BLR Excavation et réception finale des travaux de remplacement d'une partie de l'aqueduc du rang Montcalm et installation d'une chambre de débitmètre**

**Considérant** les travaux de remplacement d'une partie de l'aqueduc du rang Montcalm et de l'installation d'une chambre de débitmètre à la limite territoriale ;

**Considérant** que les travaux ont été effectués ;

**Considérant** la recommandation de libération de la retenue produite par M. David Beauséjour de la firme *Parallèle 54 expert conseil*, le 8 septembre 2020;

**Considérant** qu'il y a lieu de libérer la retenue contractuelle de 5 %.

2020-10-209

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE LIBÉRER** la retenue contractuelle de 5 % représentant une somme de **21 270,16 \$** taxes incluses comme prévu au contrat, pour les travaux de remplacement d'une partie de l'aqueduc du rang Montcalm et de l'installation d'une chambre de débitmètre.

**D'AUTORISER** le paiement de **21 270,16 \$** taxes incluses à *BLR Excavation*.

**D'AUTORISER** le paiement de la somme due à partir du poste « retenue à payer » 55-13610-000.

**ADOPTÉE.**



**3.5 Amendement budgétaire – AB-01/2020**

**Considérant** le Règlement 625-2019 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires;

**Considérant** l'article 6.3 dudit règlement qui stipule que lorsque la vérification des crédits disponibles démontre une insuffisance de crédits, le directeur général ou l'employé, le cas échéant, doit soumettre une demande de transfert budgétaire selon la procédure prévue à la section IX du présent règlement.

2020-10-210

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'AUTORISER** la directrice générale à procéder à l'amendement budgétaire portant le numéro AB-01/2020, comme présenté :



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020

DESCRIPTION	CODES BUDGÉTAIRES	MONTANT	
		Débit	Crédit
<b>DÉPENSES COURANTES</b>	<b>DE</b> <b>VERS</b>		
RÉMUNÉRATION ADMINISTRATION	02-13000-141	30 000.00 \$	
<i>HONORAIRES DE VÉRIFICATION</i>			(30 000.00) \$
HONORAIRES PROFESSIONNELS	02-41200-411	7 000.00 \$	
<i>SERVICES TECHNIQUES AQUEDUC</i>			(7 000.00) \$
PIÈCES ET ACCESSOIRES	02-41200-649	6 770.00 \$	
<i>ENTRETIEN MACH. ET EQUIP.</i>			(6 770.00) \$
RÉMUNÉRATION - INSP. VOIRIE	02-41300-141	6 000.00 \$	
<i>ENTRETIEN ET RÉPARATION RÉSEAU</i>			(6 000.00) \$
SERVICES PROFESSIONNELS	02-41500-411	8 700.00 \$	
<i>ENTR. ET RÉP. INFRASTRUCTURES</i>			(8 700.00) \$
		58 470.00 \$	(58 470.00) \$

ADOPTÉE.

~~~~~

#### 4. CORRESPONDANCE

Le maire indique que la correspondance transmise aux élus par courriel fait état de celle reçue en date du 25 septembre 2020.

~~~~~

#### 5. DÉPÔT DE RAPPORTS

##### 5.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (septembre 2020)

DÉPÔT

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport du directeur des infrastructures et de l'aménagement concernant la liste des permis émis ou refusés pour le mois de septembre 2020.

~~~~~

##### 5.2 Dépôt du rapport des variations budgétaires

DÉPÔT

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport des variations budgétaires effectuées.

~~~~~

#### 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a personne dans la salle puisque l'assemblée se tient en vidéoconférence et aucune question n'a été transmise par courriel au préalable en vue de la présente période de question.

~~~~~

#### 7. AFFAIRES DIVERSES

##### 7.1 Modifications apportées aux autorisations de signature données à certains membres de l'administration pour la Caisse Desjardins de Montcalm et de la Ouareau

2020-10-211

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020

**D'AUTORISER** madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, et monsieur Jean-François Boileau, directeur des infrastructures et de l'aménagement, à signer pour et au nom de la municipalité les chèques et effets bancaires, ainsi que les personnes suivantes à signer pour et au nom de la municipalité les chèques et effets bancaires, et ce, jusqu'à la fin de leur mandat ou jusqu'à ce qu'un changement soit apporté par résolution :

- Michel Brisson, maire
- Maxime Villemaire, conseiller

**D'INFORMER** la Caisse Desjardins de Montcalm et de la Ouareau, que les titres autorisés (4) à signer les chèques et effets bancaires sont le maire, un conseiller, directeur général et secrétaire-trésorier, directeur des infrastructures et de l'aménagement.

**D'AUTORISER** mesdames Catherine Gagnon et Annie Chaumont à consulter les informations au compte, à titre informatif seulement.

**ADOPTÉE.**



## 7.2 **Adoption du Règlement 647-2020 modifiant le Règlement de zonage #364 pour permettre des peintures et murales sur les revêtements extérieurs dans la cadre d'une œuvre culturelle**

**Considérant** que l'avis de motion et le projet de règlement ont été déposés lors de la séance ordinaire du conseil, tenue le 8 septembre 2020 ;

**Considérant** qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation a été tenue en ce jour du 5 octobre 2020 à 19 h 30 ;

**Considérant** qu'il n'y a pas eu de commentaire reçu lors de la consultation publique puisqu'il n'y avait personne dans la salle ;

**Considérant** que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

**Considérant** qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité ;

**Considérant** qu'il n'a pas été possible de mettre une copie du présent règlement à la disposition du public dès le début de la séance dans un cartable prévu à cet effet puisque la séance a lieu en vidéoconférence vu le contexte de pandémie lié à la COVID-19.

2020-10-212

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ADOPTER** le *Règlement 647-2020 modifiant le Règlement de zonage #364 pour permettre des peintures et murales sur les revêtements extérieurs dans la cadre d'une œuvre culturelle*, et ce, comme ci au long rédigé.

**ADOPTÉE.**



## 7.3 **Mandat pour services professionnels - Audits année 2020**

**Considérant** l'offre de services professionnels de la firme DCA, comptable professionnel agréé inc. concernant l'audit de l'année financière 2020 ainsi que de l'audit pour vérifier le coût net et le tonnage dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables (RECYC-QUÉBEC).



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020

2020-10-213

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE NOMMER** la firme DCA, comptable professionnel agréé inc., vérificateur externe pour les audits à réaliser de l'année 2020, le tout selon l'offre de services déposée le 14 septembre 2020 au montant total et forfaitaire de **13 700 \$ plus taxes plus 1 600 \$ plus taxes**.

**D'IMPUTER** respectivement ces dépenses aux postes budgétaires 02-13000-413 et 02-45111-413 et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



#### **7.4 Nomination du cabinet Bélanger Sauvé – dossier grief 2019-01**

**Considérant** la réception du grief 2019-01 déposé le 21 août 2019 par le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 5313.

2020-10-214

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin  
ET RÉSOLU à la majorité des conseillers (3) :

M. Maxime Villemaire vote contre.

**DE MANDATER** le cabinet d'avocats Bélanger Sauvé pour faire toutes les représentations requises dans le dossier du grief 2019-01.

**ADOPTÉE.**



#### **7.5 Mandat de représentation au cabinet d'avocats Bélanger Sauvé – 124 rue Saint-Isidore**

**Considérant** la présence d'un bâtiment inachevé sur l'immeuble du 124 rue Saint-Isidore ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'agir dans ce dossier.

2020-10-215

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE MANDATER** le cabinet d'avocats Bélanger Sauvé pour agir dans ce dossier concernant l'immeuble sis au 124 rue Saint-Isidore.

**ADOPTÉE.**



#### **7.6 Mandat de représentation au cabinet d'avocats Bélanger Sauvé – 40 rue Grégoire**

**Considérant** la présence d'un bâtiment accessoire sans bâtiment principal (bâtiment ayant été démolit volontairement dans le passé) et de nuisances sur l'immeuble du 40 rue Grégoire ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'agir dans ce dossier.

2020-10-216

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020

**DE MANDATER** le cabinet d'avocats Bélanger Sauvé pour agir dans ce dossier concernant l'immeuble sis au 40 rue Grégoire.

**ADOPTÉE.**



## 7.7 Mandat – Paysage gourmand au Parc Desjardins

**Considérant** la résolution 2020-07-162 ;

**Considérant** la recommandation favorable du comité aménagement et environnement de procéder à l'aménagement du plan proposé par *Paysage Gourmand*.

2020-10-217

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ENTÉRINER** le mandat octroyé à l'entreprise *Paysage Gourmand* pour voir à l'aménagement et à la fourniture des végétaux requis, d'un aménagement comestible au Parc Desjardins et ce, pour la somme de **10 032,12 \$ plus taxes** comme soumis à la proposition numéro 2020-STEESP mise à jour en date du 21 septembre 2020.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités d'investissement, au poste budgétaire **23-08002-721**, financée par le Fonds de développement du Territoire et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



## 7.8 Réception provisoire – travaux de réaménagement de la Mairie et mise en place d'un centre des mesures d'urgences

**Considérant** la recommandation de réception provisoire des travaux, soumise par Marianne Drainville architecte au dossier, datée du 1<sup>er</sup> juillet 2020, pour les travaux de réaménagement de la Mairie et mise en place d'un centre des mesures d'urgences.

**Considérant** que la correction des déficiences énumérées dans la liste préparée par l'architecte le 2 juillet 2020 devra être effectuée d'ici au 17 juillet 2020.

2020-10-218

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'AUTORISER** la réception provisoire des travaux tel que recommandé par *Marianne Drainville architecte*, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 2020, date du certificat d'achèvement substantiel de l'ouvrage.

**ADOPTÉE.**



## 7.9 Acquisition d'une station de pompage à l'intérieur du bâtiment à la STEP

**Considérant** le dégât d'eau survenu à l'usine cette année ;

**Considérant** que désormais, avec les travaux effectués dernièrement au PP Vézina, il y a plus d'eau qui se rend à l'usine en période de pointe, et que la situation risque donc de se répéter ;

**Considérant** l'offre de service no. 7171 reçue de *Pompes Villemaire inc.* en date du 21 septembre 2020;





# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020

**Considérant** les recommandations de *FNX inov* de voir à ses travaux en vue d'augmenter notre capacité à la STEP.

2020-10-219

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ACQUÉRIR** de *Pompes Villemaire inc* une station de pompage au montant de **21 412,66 \$** incluant taxes, transport, matériel, main d'œuvre, installation et travaux électriques.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire **23-05000-725**, et d'en autoriser le paiement.

**DE VIRER** une somme de 21 412,66 \$ du poste budgétaire 02-70150-447 vers le poste 23-05000-725.

**ADOPTÉE.**



**7.10 Autorisation de signature – convention de développement entre GESTION DINOCO INC. et la municipalité de Saint-Esprit – projet domiciliaire**

**Considérant** le projet d'entente préparé intitulé « convention de développement ».

2020-10-220

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'AUTORISER** le maire ou le maire suppléant, et Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité la convention de développement proposée.

**D'AUTORISER** les travaux relatifs à la phase 1 du projet.

**ADOPTÉE.**



**7.11 Autorisation de signature – entente de collaboration pour le forage de puits d'observation entre Ferme Duplessis Enr. et la municipalité de Saint-Esprit**

**Considérant** le projet d'entente préparé intitulé « entente de collaboration pour le forage de puits d'observation ».

2020-10-221

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'AUTORISER** le maire ou le maire suppléant, et Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de collaboration pour le forage de puits d'observation afin de procéder à l'aménagement desdits puits.

**ADOPTÉE.**



**7.12 Autorisation pour la tenue de l'Halloween 2020**

2020-10-222

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'AUTORISER** la tenue de l'Halloween 2020 qui se tiendra le 31 octobre prochain selon les directives de la Santé publique qui évoluent de jour en jour dans le contexte de pandémie actuelle liée à la Covid-19.

**D'ALLOUER** un budget de **3 000 \$** est consentis pour organiser l'évènement.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-70150-447.

**ADOPTÉE.**



## 7.13 **Annulation de la programmation de loisir automne 2020**

**Considérant** l'annulation des activités et événements municipaux par la résolution 2020-05-123 vu le contexte de la pandémie mondiale ;

**Considérant** les mesures visant à minimiser les risques de la propagation de la COVID-19 pouvant découler de la tenue d'activités impliquant le contact de plusieurs personnes ;

**Considérant** les mesures sanitaires imposées par la Santé publique ainsi que par la Commission scolaire des Samares pour l'utilisation de leurs locaux.

2020-10-223

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ANNULER** officiellement la tenue de la programmation de loisir à l'automne 2020 au gymnase de l'école primaire Dominique-Savio ainsi que dans la salle du conseil à la mairie et d'en aviser les responsables externes suivant :

- Karaté Marcel Daigle
- Kin-ball Lanaudière
- Studio de danse EDR

**DE REMBOURSER** les versements convenus dans les différentes ententes de service de la session hiver 2020 qui a dû être arrêtée le 16 mars 2020 vu le contexte de la pandémie mondiale ainsi que les citoyens s'étendant inscrits à des cours qui n'ont pas pu avoir lieu.

**ADOPTÉE.**



## 8. **VARIA**

*Aucun point.*

*Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.*

**- Original signé -**

Caroline Aubertin,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière





# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020

## LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 53, l'ordre du jour est épuisé.

2020-10-224

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**



- *Original signé* -

*Michel Brisson  
Maire et  
Président d'assemblée*

- *Original signé* -

*Caroline Aubertin  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière*

*Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

- *Original signé* -

*Michel Brisson,  
Maire et Président d'assemblée*